

2017.41
nomenclature : 7.5

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 avril 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**2017.41****Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine**

Le service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville de Cognac œuvre à la valorisation et à la médiation du patrimoine et du cadre de vie pour un large public. Pour mener à bien ces missions, il sollicite le soutien et l'accompagnement de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il y aurait lieu que le Conseil municipal délibère et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour les actions menées en 2017 par le service Ville d'Art et d'Histoire : l'éducation artistique et culturelle en lien avec le patrimoine et l'architecture, l'édition sur le patrimoine industriel, la réalisation d'un film documentaire sur l'identité cognaçaise ou le projet artistique *Torula* figurent parmi les principales actions en 2017.

La Ville sollicite une subvention à hauteur de 4 000 €.

2017.41
nomenclature : 7.5

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à solliciter la Région Nouvelle Aquitaine pour une participation aux actions à hauteur de 4 000 €.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS